



HAL
open science

Conclusion et mise en perspective

Martial Monteil

► **To cite this version:**

Martial Monteil. Conclusion et mise en perspective. Cahiers du Pays de Guérande, 2010, Piriac-sur-Mer (Loire-Atlantique), il y a 2000 ans : de la ferme gauloise à la villa gallo-romaine, 51, pp.54-61. hal-04042348

HAL Id: hal-04042348

<https://hal.science/hal-04042348v1>

Submitted on 23 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Conclusion et mise en perspective

De la ferme gauloise à l'établissement d'époque romaine

C'est une ferme gauloise de La Tène moyenne et finale qui matérialise la première occupation humaine du secteur aujourd'hui occupé par la ZA du Pladreau. La fouille n'a pas permis d'en dresser le plan complet – l'essentiel de l'établissement se développant hors emprise –, mais les nombreuses opérations menées ces dernières années sur des sites comparables dans l'ouest de la France permettent aisément d'en imaginer les composantes de base. Les fermes gauloises ont en effet pour caractéristique d'être délimitées par de vastes enclos marqués par des fossés, souvent longés de talus, et au sein desquels se répartissent diverses constructions. Ces dernières, édifiées en terre et bois, sont destinées à l'habitation ou sont réservées au stockage des céréales (greniers), au traitement des récoltes, voire à des activités artisanales. À ceci s'ajoutent, en périphérie, des champs cultivés, des prairies et, parfois, comme à Piriac-sur-Mer, des aires de parcage du bétail dotées de systèmes de contention.

De tels établissements ont été reconnus, sur de plus larges surfaces, au sein de la commune de Guérande, notamment à Beaulieu et à Villejames (*fig. 94*) (Devals, 2004 : 6-8 ; 2009a : 25-27). Dans les secteurs les mieux documentés, par exemple en Vendée ou encore dans le Maine-et-Loire, on constate qu'ils s'insèrent dans un système de peuplement hiérarchisé (Nillesse, 2003) : de vastes établissements, dits aristocratiques, où une certaine opulence se traduit par la nature des mobiliers, notamment métalliques, et par la présence en quantité d'amphores vinaires importées d'Italie, contrastent ainsi avec des fermes plus modestes au rang desquelles s'inscrivait sans doute celle de Piriac-sur-Mer.

De place en place, à La Tène finale, se rencontrent également des villages ouverts, dont un seul exemple est connu en Pays-de-la-Loire, celui des Pichelots aux Alleuds (Maine-et-Loire) (Gruet, Passini, 1985 ; Gruet, 2007), ou encore des agglomérations fortifiées qualifiées d'*oppida*. Quelques sites de ce type, occupés à cette période, sont connus en Pays-de-la-Loire, mais aucun n'est attesté avec certitude en Loire-Atlantique. Le site fortifié de Penchâteau au Pouliguen, vaste éperon barré de 7 ha, est plus ancien puisqu'il a été occupé principalement aux VI^e-V^e s. avant notre ère, soit avant que la ferme de Piriac-sur-Mer, située à environ 14,5 km au nord-ouest, ne soit

créée. Il est vrai que des mobiliers de La Tène finale et de l'époque romaine y ont été également recueillis, mais en quantité modeste et sans être associés à des vestiges bâtis qui permettraient de qualifier avec exactitude la nature et l'étendue de l'occupation (Gaiffe *et al.*, 1995 ; Rouzeau, Rouzeau, 2001).

La ferme gauloise de Piriac-sur-Mer bénéficie par ailleurs d'une situation géographique, entre terre et mer, propice à l'exploitation de ressources complémentaires. Les données de fouille ne permettent pas de mesurer l'importance des éventuels surplus susceptibles d'avoir été commercialisés. On constate toutefois, dès La Tène finale et au Haut-Empire, une activité originale de fabrication de la teinture pourpre à partir de la coquille du même nom et du murex. Cette production, qui commence à être également attestée sur d'autres sites littoraux, constitue un champ d'investigation prometteur sur le plan des techniques mais aussi du commerce. Les populations antiques de la façade atlantique semblent ainsi se distinguer de leurs congénères du Midi qui, d'après Pline l'Ancien (I^{er} s. de notre ère), « reproduisent avec des herbes la pourpre tyrienne, la conchylienne, et toutes les autres couleurs ; ils ne vont pas chercher le murex au fond des mers ; ils ne s'exposent pas à être dévorés en l'enlevant aux monstres marins... » (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, xxii, 3). La différence s'explique vraisemblablement par l'opportunité qu'offraient les marées basses pour recueillir ces coquillages à glande tinctoriale sans être obligé de plonger sous l'eau.

La ferme gauloise a également livré des vestiges de production du sel par la technique ignigène, confirmant l'importance de cette activité sur le littoral de la Loire-Atlantique (Rouzeau *et al.*, 2002). Y sont également attestés l'élevage et, selon toute vraisemblance, l'agriculture. Sur tous ces plans, le site trouve de multiples points de comparaison avec un établissement contemporain récemment fouillé à Angoulins (Charente-Maritime) dans une position similaire, à environ 750 m du littoral (Maguer *et al.*, 2009).

Alors que bon nombre d'établissements de ce type sont abandonnés entre la conquête romaine et la période augustéenne, d'autres, à l'exemple de Piriac-sur-Mer, constituent de remarquables exemples de pérennité : le même emplacement est peu ou prou conservé, bien que des modifications de plan ou encore de mise en œuvre des matériaux interviennent progressivement. Au I^{er} s. de notre ère, les quelques données disponibles suggèrent que l'établissement,

bien que réorganisé, s'inscrit toujours dans la tradition antérieure (enclos, constructions en terre et bois) et il faut attendre la fin de ce même siècle pour assister à de véritables changements. Ceux-ci se traduisent par la mise en place d'un réseau régulier de chemins qui définissent un cadre dans lequel apparaissent les premières constructions en pierres. Comme cela a été souligné, ces dernières, dispersées, constituent un ensemble encore modeste. En revanche, les années 120-140 de notre ère signent l'émergence d'un établissement d'une tout autre envergure, qui occupe une surface d'un hectare et où, de part et d'autre d'espaces ouverts, se répartissent plusieurs bâtiments. Au nord, les constructions préexistantes subsistent comme telles ou sont agrandies : elles correspondent vraisemblablement à des annexes agricoles ou artisanales associées à des unités d'habitation, qui pourraient avoir abrité la main d'œuvre du domaine. Au sud, c'est un nouveau corps de bâti à vocation résidentielle qui est associé à des petits thermes et à une grange ou étable.

Comme on l'a indiqué plus haut, le plan d'ensemble ne trouve pas de comparaisons immédiates à l'échelle des Gaules, d'autant que la partie résidentielle située au sud n'a été qu'incomplètement fouillée. Dans ce cas, on ne peut donc qu'hésiter à qualifier fermement cet établissement, dans lequel on peut voir au choix une grande ferme, équipée d'un certain confort, ou une petite *villa*. En réalité, le cas de figure observé à Piriac-sur-Mer en rejoint d'autres fouillés dans les Gaules, qui montrent que la courte terminologie dont on dispose – fermes et *villae* – est désormais trop étroite pour définir avec précision la grande diversité des formes que peuvent revêtir les établissements ruraux antiques (Leveau *et al.*, éd. 2009). Quoi qu'il en soit, la fouille vient compléter un échantillon qui, pour la Loire-Atlantique, reste encore maigre puisque le seul autre exemple récemment fouillé sur une aussi grande surface est celui de la *villa* de Nort-sur-Erdre (Devals, 2009b).

Le réaménagement et l'amplification du bâti observés dans le courant du deuxième quart du II^e s. de notre ère constituent à l'évidence un témoignage de la prospérité des propriétaires ; ceux-ci ayant désormais les moyens d'investir de manière plus importante dans leur cadre de vie. Les activités mises en évidence dès La Tène finale, sources de revenus, se poursuivent dans ce nouveau cadre et sont complétées, dans la seconde moitié du II^e s. ou dans le courant du III^e s., par une nouvelle production rentable : celle du vin. Ce n'est en effet pas le moindre intérêt du site de Piriac-sur-Mer que d'avoir permis la mise au jour d'un pressoir à vin entièrement bâti en bois.

On doit en effet constater, à la lumière des synthèses les plus récentes, que ce secteur, et plus largement d'ailleurs l'ensemble de la province de Lyonnaise, est fort mal documenté comparativement à la Narbonnaise, au sud de l'Aquitaine ou à la Rhénanie (Brun, Laubenheimer, 2001 : 210-212, 213-214 ; Brun, 2005 : 123-127 ; Hervé *et al.*, à paraître).

La production de vin implique évidemment la plantation de vignobles à proximité. À Piriac-sur-Mer, et plus largement à l'échelle de la presqu'île guérandaise, les terrains les plus favorables à la culture de la vigne peuvent être localisés, si l'on en juge par la situation à l'époque médiévale, sur l'escarpement rectiligne du Sillon-de-Guérande.

L'établissement de Piriac-sur-Mer connaît un abandon progressif dès la seconde moitié du IV^e s., scandé par quelques réaménagements ponctuels qui signent un maintien de l'occupation, mais sous des formes limitées, jusqu'aux V^e-VI^e s. De multiples exemples semblables sont attestés dans la région et signent le passage de l'Antiquité tardive au haut Moyen Âge, période durant laquelle vont apparaître, dans les campagnes, des fermes et des hameaux caractérisés par un retour à des constructions en terre et bois.

Piriac-sur-mer à l'époque romaine et l'occupation du littoral entre les embouchures des estuaires de la Loire et de la Vilaine

Le dossier de Piriac-sur-Mer offre l'occasion d'étendre l'enquête à un espace géographique plus vaste compris entre les embouchures de la Loire et de la Vilaine : soit, du sud au nord et en s'en tenant au seul littoral, les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, La Baule-Escoublac, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Assérac et, pour le Morbihan, Pénestin (*fig. 95*). *Grosso modo*, cet ensemble correspond à la presqu'île guérandaise, si l'on y ajoute, vers l'est, les marais de la Brière, et correspond à la façade occidentale de la cité des Namnètes, dont le chef-lieu est localisé à Nantes.

À grands traits, cette partie de la façade atlantique entre Loire et Vilaine est aujourd'hui marquée par une alternance de plages sablonneuses et de côtes rocheuses, dominées par le coteau de Guérande. En arrière du littoral, s'étendent les marais salants de Saint-Molf, Mesquer et Assérac, traversés par l'étier de Pont-d'Arm, et ceux de Guérande, protégés par deux flèches sableuses (double tombolo inachevé) qui relie les extrémités du Sillon-de-Guérande et la presqu'île du Croisic.

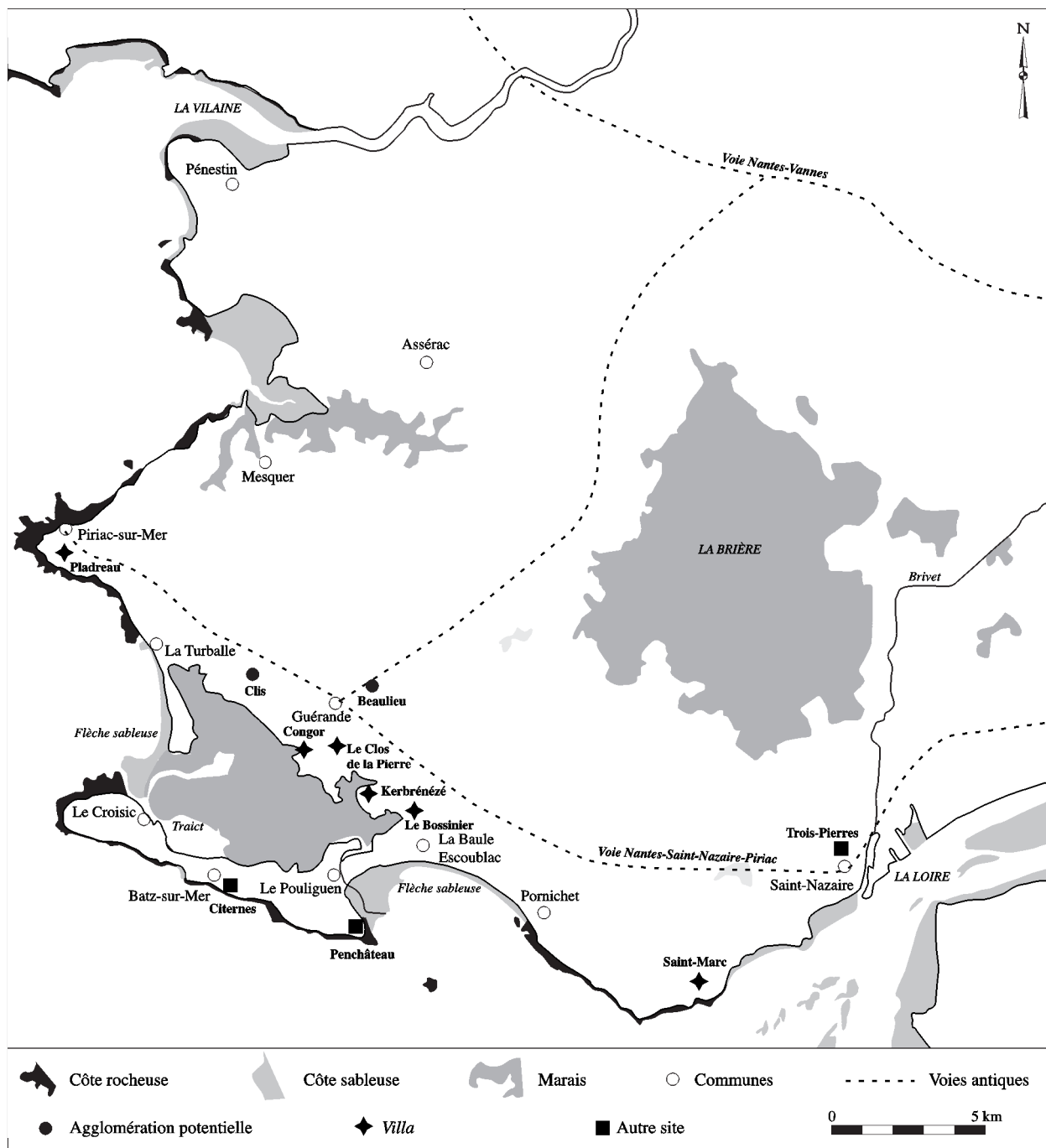


Figure 95 : carte du littoral atlantique entre Loire et Vilaine avec la mention des principaux sites évoqués dans le texte (DAO M. Monteil).

Mais, comme cela a été rappelé encore récemment (Meuret, 2004 : 26-28 ; Bouvet, Saulce, 2004 : 51-53), la restitution du trait de côte à l'époque romaine, en dehors des falaises rocheuses dont l'érosion a sans doute été faible, apparaît quasiment impossible en l'état de la documentation. Les travaux de Daniel Prigent ont ainsi mis en évidence, dans ce secteur, des mouvements néotectoniques de surrection et d'affaissement ainsi que des phénomènes de tassement des sédiments meubles – notamment au droit du bassin de Penhoët à Saint-Nazaire – qui, combinés avec les fluctuations du niveau de l'Océan, rendent

l'analyse complexe. Sur ce dernier point, celui du niveau marin, D. Prigent a restitué un épisode de régression marine entre la fin de la Protohistoire et l'époque romaine, qui suppose un littoral plus étendu qu'il ne l'est à l'heure actuelle (Prigent, 1977). À ceci, il faut ajouter notre incapacité à restituer les contours exacts des embouchures de la Loire et de la Vilaine, l'allure du traict (lagune vive) du Croisic et son potentiel en matière de navigation (emplacement des étiers), ou encore les rythmes de la formation des marais salants de Guérande et des deux flèches sableuses de Pen-Bron et de La Baule.

Des fluctuations récentes de la flèche sableuse qui relie Le Pouliguen à Pornichet sont d'ailleurs attestées par plusieurs textes du Moyen Âge qui signalent d'importants mouvements de sable (Gallicé, 2003 : 17-18) et bien sûr par l'épisode célèbre de l'ancien village d'Escoublac qui fut enseveli en 1779 sous des dunes mouvantes, la nouvelle agglomération étant rebâtie plus à l'intérieur des terres. C'est peut-être des épisodes naturels de ce type, mais cette fois en liaison avec les mouvements de l'Océan, qui ont pu donner corps à quelques légendes locales, même si ces dernières sont caractéristiques de bon nombre de secteurs littoraux. Ainsi, en 1819, J. Morlent rapporte que « suivant la tradition [...] Piriac était, à une époque extrêmement reculée, une ville forte, riche et commerçante ; elle n'occupait pas les lieux où l'on voit maintenant le bourg, mais une partie de l'espace compris entre l'île Dumet et le continent. L'Océan l'a engloutie » (Morlent, 1819 : 150). De même, L. Maître a recueilli auprès d'une vieille femme du village de Brandu (La Turballe), la légende suivante : « Brandu était plus grand que Guérande autrefois. Son port a été détruit par la mer et ses églises renversées. Il faut bien le croire puisqu'en se promenant sur le bord de la mer, on trouve beaucoup de bénitiers » (Maître, 1893 : 130).

Cette difficulté à pouvoir restituer avec justesse les contours du littoral, ajoutée au fait que la documentation archéologique est somme toute peu abondante et principalement renseignée par des observations de la seconde moitié du XIX^e s., a une incidence sur la localisation des éventuels havres portuaires, la mise en place des marais salants et, plus largement, sur la restitution des formes de l'occupation antique. Sur ces deux plans, on ne peut échapper à l'évocation de quelques sites signalés par les sources écrites d'époque romaine et qui, depuis les premiers érudits de l'époque moderne jusqu'à nos jours, sont généralement placés dans ce secteur.

Les trois premiers sites sont évoqués par le géographe Strabon dans son livre IV achevé vers 18 de notre ère. Il fait appel là à des auteurs qui l'ont précédé et il est convenu d'admettre que ces citations renvoient à une situation qu'il convient de dater du second Âge du Fer (fig. 96).

Il en est ainsi du mythique *Corbilo*, brièvement signalé par Polybe au III^e s. avant notre ère et qu'évoque plus longuement Strabon, tous deux souhaitant ainsi démontrer que Pythéas, célèbre navigateur de la seconde moitié du IV^e s. avant notre ère qui, partant de Marseille, a remonté l'océan Atlantique jusqu'au-delà de la Grande-Bretagne, était un menteur : « Précédemment, il y avait sur ce fleuve [la Loire] un *emporion*, *Korbilô*, à propos duquel Polybe,

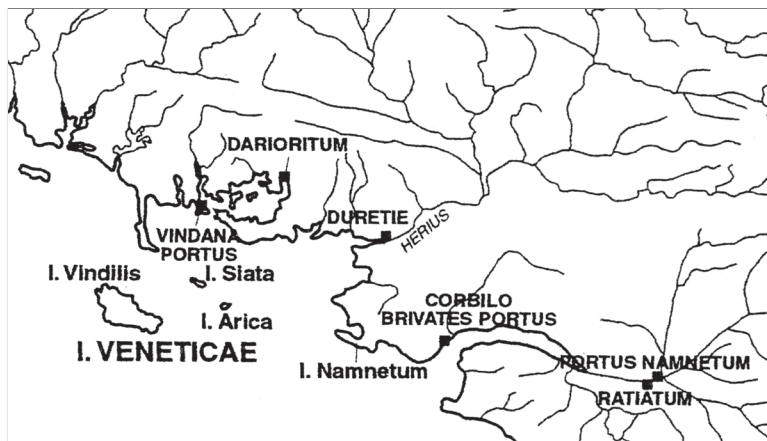


Figure 96 : position des îles des Namnètes, de *Corbilo* et de *Brivates portus* d'après L. Langouët (2000 : fig. 6)

évoquant les récits fantaisistes de Pythéas disait ceci : alors même qu'aucun de tous les *Massaliôtai* [Marseillais] qui discutaient avec Scipion n'avait été capable de lui fournir un renseignement intéressant quand Scipion posait des questions sur la *Prettanikè* [Grande-Bretagne], alors même qu'il n'en avait pas obtenu davantage des gens de *Narbô* [Narbonne] et de *Korbilô* – la fleur du pays –, Pythéas, lui, a eu le front de débiter des mensonges aussi énormes » (Strabon, *Géographie*, IV, 2, 2). La liste des diverses localisations proposées pour cette place commerciale située sur route de l'étain a été récemment dressée (Ménanteau, Mouchard, 2004), tandis que J.-C. Meuret en a proposé un bilan critique (Meuret, 2003). Sa conclusion sans appel, et à laquelle nous adhérons, est que, si ce comptoir a effectivement existé, aucune découverte matérielle ne permet de pencher pour un lieu précis. Pour autant, on a encore récemment proposé, sans arguments précis, d'identifier *Corbilo* à Saint-Nazaire (Langouët, 2000 : 32).

Au rang des mêmes mythes rapportés par Strabon, mais cette fois d'après Artémidore, l'un de ses devanciers du début du I^{er} s. avant notre ère, on doit évoquer une île occupée par des femmes pratiquant des rites dionysiaques : « Dans l'Océan, il y a, dit-on, une petite île assez proche de la côte et située en face de l'embouchure du fleuve *Leiger* [la Loire]. Elle est habitée par les femmes des *Namnîtai* [les Namnètes], des possédées de Dionysos qui s'attirent la faveur de cette divinité par la célébration de mystères aussi bien que par d'autres pratiques sacrées. Nul homme ne met le pied sur l'île : ce sont les femmes qui font elles-mêmes la traversée pour s'unir aux hommes, après quoi elles reviennent. Elles ont coutume, une fois l'an, d'ôter la couverture du sanctuaire et de la replacer le jour même avant le coucher du soleil. Chacune apporte sa charge de matériau et si l'une laisse tomber sa charge, celle-là est mise en pièces par les autres qui font le tour du sanctuaire en portant ses morceaux aux cris d'*Evohé* sans s'arrêter avant que ne s'arrête leur délire – or, il en est toujours une qui tombe et

qui subit le sort » (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 6). Là encore, il est impossible de localiser précisément cette île, au contraire de ce qui a encore été récemment affirmé en proposant de la situer dans la presque-île unissant Le Croisic, Batz et Le Pouliguen (Langouët, 2000 : 34 ; mise au point Bouvet *et al.*, 2003 : 77-78). La géographie plaide en effet en ce sens, mais aucune donnée archéologique tangible ne l'étaye.

Il en est de même, toujours d'après Strabon qui reprend Artémidore, du « Port des Deux Corbeaux » : « Voici un récit encore plus fabuleux : celui d'Artémidore à propos des corbeaux. Il existe un port sur le littoral Océanique – raconte-t-il – qui s'appelle “Port des Deux Corbeaux” et l'on voit dans ce port deux corbeaux qui ont l'aile droite presque blanche. Or donc, ceux qui ont un différent viennent là, déposent une planche en un lieu élevé et y jettent des miettes de galettes, chacun de son côté. Les oiseaux s'envolent vers les miettes, mangent les unes, dispersent les autres, et l'homme dont les miettes ont été dispersées est le vainqueur ! » (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 6). Au XIX^e s., ce port a été placé à Maillezais, sur l'Île d'Yeu ou encore sur la côte guérandaise. L. Langouët a proposé, en se fondant sur un texte du IX^e s. d'Ernold le Noir, panégyriste de Louis le Débonnaire, qui évoque, à l'embouchure de la Loire, une ville à laquelle les anciens Gaulois donnaient le nom de *Veneda*, de placer ce port sur le littoral de la Loire-Atlantique. L. Maître situait, quant à lui, *Veneda* à Saillé, à mi-chemin entre Guérande et Batz-sur-Mer (Maître, 1893 : 168-175), mais le dossier des preuves archéologiques est là encore désespérément vide.

De ces trois sites, que l'époque à laquelle ont vécu les auteurs cités par Strabon invite à dater du second Âge du Fer, on ne sait donc rien et la véracité même de leur description reste incertaine : Strabon lui-même donne d'ailleurs peu de crédit aux deux derniers mythes rapportés par Artémidore (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 6).

Pour la période romaine, on a également situé dans ce secteur le *Brivates portus*, que Ptolémée, géographe de la première moitié du II^e s. de notre ère, situe entre la Loire et le fleuve *Herius* (Ptolémée, *Géographie*, II, 7), ce dernier ayant été assimilé à la Vilaine, mais aussi à la rivière d'Étel, à celle d'Auray, etc. (Meuret 2004, p. 16). Depuis le XVI^e s., *Brivates portus* a été de même placé à des endroits divers – Brest, Le Croisic, Méan à l'embouchure du Brivet, Saint-Nazaire, Clis en Guérande, etc. –, sans que, à nouveau, on ne puisse trancher ni exclure une erreur de copiste ou même une mauvaise information retenue par l'auteur (Meuret, 2004 : 16-25). La reprise du dossier par L. Langouët, visant à étayer

une localisation à Saint-Nazaire (*cf. infra*), n'apparaît pas plus satisfaisante que celles qui l'ont précédé (Langouët, 2007).

Enfin, la *Notitia dignitatum*, un document administratif qui compile l'ensemble des charges civiles et militaires de l'Empire et qui a été rédigé puis mis à jour entre les années 380-390 et 420-425 de notre ère, signale un site fortifié – *Grannona* – que l'on a voulu plusieurs fois localiser à Guérande (par exemple, Maître, 1893 : 184-194), mais que l'on s'accorde désormais à plutôt placer sur le littoral de la Manche (Reddé *et al.*, 2006 : 59).

Pour tenter d'affiner la restitution de l'occupation du sol à l'époque romaine, il convient donc de revenir sur un terrain plus ferme, en recourant aux seules données archéologiques. Dans ce domaine, on souffre malheureusement de l'ancienneté des découvertes, mais aussi, tout au moins pour la côte, d'un urbanisme dense qui a limité les investigations récentes.

La question des voies de circulation terrestres et maritime qui irriguent cette portion du territoire Namnète n'est guère documentée. Concernant les voies terrestres, on manque aujourd'hui d'une synthèse permettant de recenser les tronçons de routes sûrement attestés et de relire avec un œil critique les multiples tracés identifiés par les érudits du XIX^e s. et de la première moitié du XX^e s. (par exemple, Maître, 1893 : 205-211 ; 1908 : 87-89) (*fig. 97*). À grands traits, on peut toutefois considérer que la presque-île guérandaise était située en retrait de l'itinéraire interrégional le plus proche qui reliait Nantes à Vannes en droite ligne, traversant la Vilaine au droit des communes d'Assérac (Loire-Atlantique) et d'Arzal (Morbihan). Le secteur de Guérande était relié à cette route par une voie d'orientation sud-ouest/nord-est, dont une portion a été identifiée à l'occasion des fouilles de Beaulieu (Devals 2009a, p. 36). Une autre route, dont le tracé est moins assuré, partait de Nantes, longeait à distance la vallée de la Loire par Savenay et Donges pour aborder le littoral à Saint-Nazaire puis rejoignait ensuite Guérande puis sans doute Piriac-sur-Mer en suivant la côte. Il est en revanche impossible, faute d'une enquête approfondie, de restituer plus précisément le chevelu des voies secondaires qui reliaient ces deux routes principales aux divers sites recensés dans la presque-île guérandaise.

La route maritime constituait évidemment un axe commercial important, dans l'Antiquité comme de nos jours. Comme à l'époque médiévale (Gallicé, 2003 : 21), on peut toutefois douter que la partie du littoral comprise entre Loire et Vilaine ait accueilli un port important. De possibles petites infrastructures portuaires, simples zones d'échouage ou points de

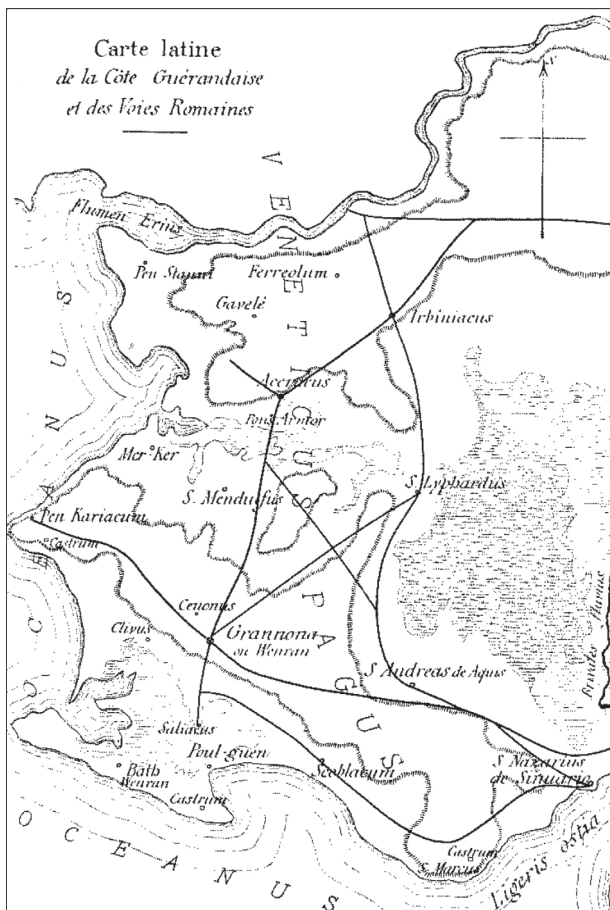


Figure 97 : tracé des voies antiques dans la presqu'île guérandaise d'après L. Maître (1893 : 225)

mouillage, sont toutefois envisageables à l'exemple de ce que l'on observe aux XIV^e-XV^e s. au Croisic, à Saillé, au Pouliguen, à Pornichet, à Piriac, à La Turballe, etc. (Gallicé, 2003 : 315-326), mais ne peuvent être validées faute de données archéologiques tangibles et d'une restitution valable des contours du littoral. Par exemple, l'hypothèse d'un port au droit du site antique de Clis (commune de Guérande), bien qu'envisageable, ne peut être assurée d'autant qu'elle reposait en partie sur des découvertes d'épaves dans les marais, aujourd'hui considérées comme médiévales (Devals, 2009a : 32-33).

En revanche, tout comme à l'époque médiévale, les grands ports de transit sont en fait à localiser en fond d'estuaire. Il en est ainsi, pour la Loire, du couple formé par *Ratiatum* (Rezé) et *Portus Namnetum* (Nantes) (Pirault, 2004 ; Arthuis *et al.*, 2007). Sur la Vilaine, plusieurs indices militent pour restituer un double système semblable au niveau de Fégréac (Loire-Atlantique) et de Rieux (Morbihan) et à l'emplacement d'une station routière (*Duretie*) indiquée sur l'itinéraire routier de Peutinger (Monteil *et al.*, 2009).

Plusieurs des communes de cette portion du littoral atlantique ont fourni, au XIX^e s. et notamment par le biais des enquêtes menées par L. Maître, ou plus tardivement, des indices d'occupation antique le plus souvent ténus et qui ne peuvent être caractérisés. Il en est ainsi, en remontant du sud vers le nord, de Saint-Nazaire, Pornichet, La Baule-Escoublac, du Pouliguen, y compris dans l'enceinte de l'éperon barré de Penchâteau, Batz-sur-Mer, du Croisic, La Turballe, Assérac (Provost, 1988 : 111-125), Mesquer (archives du SRA des Pays-de-la-Loire, site n° 006), ou encore de Pénestin dans le Morbihan (Galliou *et al.*, 2009 : 232-233).

Cinq très probables *villae* peuvent être identifiées, en se fondant sur la qualité des matériaux de constructions observés, toutes cinq alliant possibilité d'exploitation de ressources complémentaires et bénéficiant d'un large panorama sur l'Océan ou sur l'espace occupé aujourd'hui par les marais salants. La première est localisée en limite nord-ouest de la commune de La Baule-Escoublac, dans les champs dits du Bossinier, où L. Maître a pu dégager, dans les années 1890, une salle de 6 x 12,50 m dont le sol en *opus sectile* associait des plaques de schiste ardoisier et de calcaire (Maître, 1893 : 160-161 ; Provost, 1988 : 114 ; Blanchard-Lemée, 1991 : 112). La deuxième est située près de Saint-Marc-sur-Mer (commune de Saint-Nazaire) où des découvertes fortuites faites au milieu du XX^e s. ont permis de recueillir des tesselles de mosaïque en verre, des enduits peints et des plaques de revêtement décoratives (archives du SRA des Pays-de-la-Loire). Les trois autres sont placées en bordure de marais sur la commune de Guérande à Congor, au Clos-de-la-Pierre et à Kerbrénézé (Provost, 1988 : 118-119 ; Devals, 2009a : 39).

À Saint-Nazaire, un autre site antique important (*villa* ?, temple ?, ou autre) se développait entre le dolmen dit des Trois-Pierres et l'ancien prieuré, à l'ouest du bassin de Penhoët : il a révélé, en 1836, des « morceaux de colonnes à moulures élégantes » et, en 1886, L. Maître a fait réaliser dans ce secteur (place Marceau) une tranchée, mettant au jour « les fondations d'un mur de 0,50 m d'épaisseur, contre lequel s'appuie une aire [...] de chaux et de briques pilées » (Maître, 1893 : 114, 159).

On a récemment proposé d'identifier, à Saint-Nazaire, une agglomération antique – un *vicus* – couvrant une quinzaine d'hectares et lié à une activité portuaire (Noblet, 1999), hypothèse qui a relancé l'assimilation de la ville avec le *Portus brivates* signalé par Ptolémée (Langouët, 2007). La carte produite pour étayer ces dires associe les découvertes faites aux alentours du dolmen des Trois-Pierres et les observations enregistrées par R. Kerviller lors

du creusement des bassins de Penhoët entre 1874-1877. Or, on doit constater, dans le premier cas, que L. Maître, pourtant prompt parfois à identifier tel ou tel site antique à une agglomération, n'identifie ici qu'une *villa* (Maître, 1893 : 114). Par ailleurs, dans le cas du bassin de Penhoët, les vestiges romains, enfouis sous 6 m de vase, sont objectivement peu nombreux – des fragments de poterie rouge (...) des anses d'amphores (...), de la poterie brune (...), un petit bronze assez fruste, mais encore très lisible, de l'empereur Tétricus (Kerviller, 1876 : 304-305 ; 1877 : 343) et ont été manifestement rejetés en contexte ennoyé et non sur la terre ferme (Prigent, 1977 : 50). Il semble donc peu rigoureux, jusqu'à plus ample informé, de restituer une agglomération antique à Saint-Nazaire.

La commune voisine de Guérande se singularise, quant à elle, par une surabondance de données archéologiques, acquises entre le XIX^e s. et nos jours (Devals, 2002) (fig. 98). La dernière synthèse sur le sujet identifie ici non seulement plusieurs *villae*, mais aussi deux ensembles densément bâtis interpré-

tés comme deux agglomérations (Devals, 2009a). Le premier, qui occupe une partie du flanc ouest de la commune, là encore en bordure de marais et entre Clis et Drezeuc, est surtout renseigné par des observations du XIX^e s. : L. Maître lui attribuait 20 ha (Maître, 1893 : 200). Le second, mieux documenté par des fouilles préventives récentes, s'étend autour de la butte de Beaulieu, immédiatement au nord-est de la ville médiévale. À Beaulieu, la présence d'un réseau viaire plaide certes, *a priori*, en faveur d'une agglomération, mais il s'étend sur plus de 40 ha, tout comme les opérations récentes, d'ailleurs isolées les unes des autres et dont toutes n'ont pas livré des traces tangibles d'habitat. À ce stade, on ne peut donc pas exclure d'autres hypothèses (organisation structurée de la campagne avec *villae*, fermes, hameaux ?). De même, pour le secteur de Clis, où en revanche aucune voie n'est identifiée, la forte densité de vestiges antiques peut, en l'état de la documentation, signaler une agglomération ou plusieurs *villae* situées en bordure des marais. En l'état, il nous semble délicat de qualifier précisément ces deux

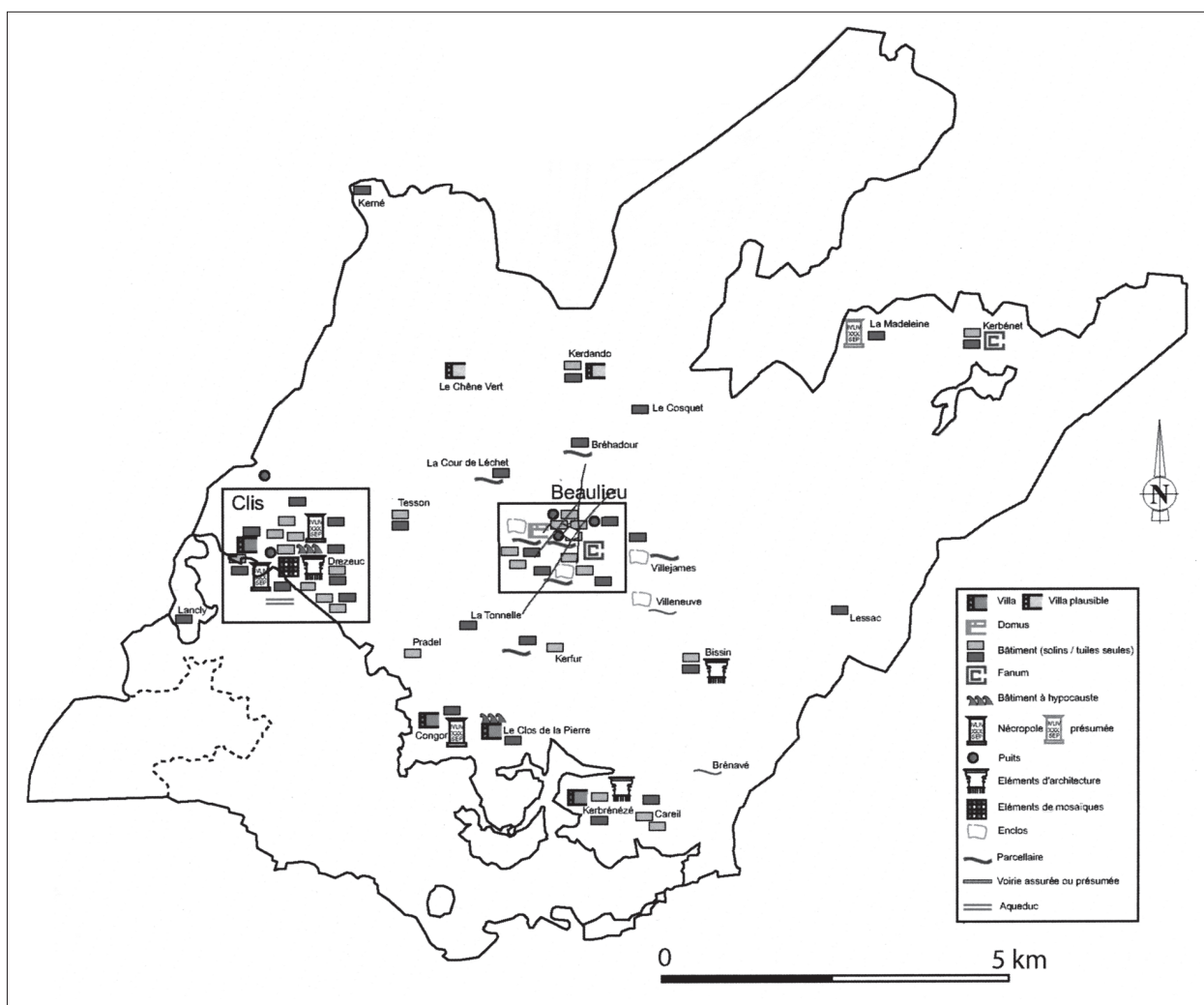


Figure 98 : carte des découvertes d'époque romaine à Guérande (Devals 2009 : fig. 5)

entités, d'autant qu'aucun plan précis établissant le lien entre les différents sites fouillés n'a encore été publié.

En dehors de la pratique de l'agriculture et de l'élevage, identifiés sur bon nombre des sites évoqués ci-dessus tout comme à Piriac-sur-Mer, les autres activités économiques sont mal documentées. Ainsi, à Guérande, malgré les nombreuses fouilles réalisées ces dernières années, aucun vestige lié à des activités artisanales ou de transformation des produits agricoles n'a été identifié (Devals, 2009a : 40). Dans ce secteur, la production du sel, bien attestée jusqu'au changement d'ère puis à partir du IX^e s. grâce au *Cartulaire de Redon*, n'est pas renseignée pour l'époque romaine. La mise en place de salines pour cette période n'est pas impossible, mais aucune preuve n'en existe – il est vrai que ce type de dispositif laisse peu de traces au sol – et il est impossible en outre, comme nous l'avons déjà souligné, de restituer avec précision l'évolution des marais qui ont pu ne se former (ou se reformer), si l'on suit D. Prigent, qu'à partir de la transgression marine qui débute à la fin de l'époque romaine (Prigent, 1977 : 59).

Sur la butte de Trémondet, à Batz-sur-Mer, L. Maître a été le premier à décrire trois cylindres maçonnés accolés et couverts par une voûte hémisphérique, dont chacune mesurait 2 m de hauteur pour 2,50 m de diamètre. Il y voyait des citernes destinées à un approvisionnement en eau potable et les a attribuées à l'époque romaine (Maître, 1891). C'est ce qui leur a d'ailleurs valu d'être classées au titre des Monuments historiques le 3 janvier 1918. Dès la fin du XIX^e s., on y a toutefois plutôt vu des cuves d'époque moderne, destinées à du sel (Orieux, Vincent, 1895 : 181) ou à l'approvisionnement en eau des navires (Provost, 1993 : p. 139, note 158). G. Buron, après y avoir vu des éléments liés à l'industrie du sel, a trouvé des documents écrits qui en font des cuves à vin du XVII^e siècle (Buron, 1999-2000). Ces

dernières orientations chronologiques paraissent probable mais, L. Maître lui-même avait pu noter plusieurs traces de réfection qui laissent planer le doute sur la datation des parties les plus anciennes : les vestiges demanderaient à être réexaminés pour conclure de manière définitive.

On notera par ailleurs que la documentation archéologique disponible ne fait apparaître aucun vestige de cuves antiques destinées à la production de sauces et de salaisons de poissons, pourtant nombreuses dans la baie de Douarnenez et plus largement sur la côte du Finistère (Sanquer, Galliou, 1972 ; Leroy, 2003 ; Galliou, 2005 : 171-186). Mais il est vrai que de telles installations sont pour l'heure également absentes du littoral vendéen et attestées en un unique exemplaire assuré sur le littoral morbihannais, à Lanester (André, 1981 ; Galliou *et al.*, 2009 : 168-169).

Dans le domaine des ressources minérales, L. Maître, qui a sillonné la Loire-Atlantique en long et en large, notait la présence de plomb argentifère sur les côtes du Pouliguen et de Batz-sur-Mer, de filons de fer à Assérac ou à Mesquer ou encore d'étain et de paillettes d'or dans les sables alluvionnaires de Piriac-sur-Mer et de Pénestin (Maître, 189 : 154-159) ; les deux derniers sites ayant été exploités au XIX^e s. (Chauris, 2001 ; 2004). Pour cette zone, on ne dispose toutefois d'aucun témoignage tangible d'une activité d'extraction minière ou de traitement des sables alluvionnaires à l'époque romaine ni d'ailleurs durant la Protohistoire.

Cette brève recension de la documentation archéologique localisée le long du littoral atlantique entre Loire et Vilaine laisse donc subsister bon nombre d'interrogations, mais elle montre un fort potentiel en matière de recherche qui ne pourra être abondé que par un ambitieux programme de recherche et par la poursuite des opérations archéologiques qui, à l'exemple de celle de Piriac-sur-Mer, viennent peu à peu combler les lacunes de nos connaissances.